

Site de Saint-Omer
Formation initiale par apprentissage
Formation certifiante de niveau 3
Formation en blocs de compétences

Certificat d’Aptitude Professionnelle Agricole Métier de l’Agriculture Maraîchage Horticulture

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences comme salarié en entreprise horticole ou maraîchère.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser son travail,
- utiliser des matériels et engins,
- entretenir des bâtiments, matériels et engins,
- protéger les cultures,
- communiquer avec les acteurs de l'entreprise,
- réaliser des opérations liées à l'irrigation automatisée ou non le cas échéant.

Conditions d’admission, prérequis :

- Avoir 15 ans révolus après une classe de 3ème ou avoir 16 ans.
- Etre âgé de 30 ans révolus (pas de limite d’âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d’apprentissage.

Modalités d’accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d’accès :

Nous consulter, selon calendrier d’alternance.

Durée de l’action et modalités d’alternance :

2 ans.

800 heures de formation.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles: assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent,
- formation en distanciel, autoformation,

- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- un établissement à taille humaine,
- plateaux techniques : deux serres, un tunnel de production, un atelier de maintenance et de stockage avec chambre froide. Exploitation en agriculture biologique,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Contenu de la formation :

UCG1: agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

UCG2: mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

UCG3: interagir avec son environnement social.

UCP1: réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.

UCP2: réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.

UCP3: réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.

UCARE : commercialisation des produits.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury officiel).

Validation du diplôme :

Validation de 6 capacités.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

Selon le statut de l'apprenti, rémunération à un pourcentage du SMIC en vigueur selon son âge. Nous consulter.

Débouchés :

Salarié(e) en entreprise horticole ou maraîchère.

Poursuite de formation possible :

Bac pro, CS ou BP RP LFFP.

Contact :

Valentine CLAIRET

Tél : 03.21.11.54.70 Mail : cfa.saint-omer@educagri.fr

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité d'hébergement.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens de la session précédente : 66%